



UFR des sciences médicales

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE GYNECOLOGIE, INFERTILITE ET SUIVI DE GROSSESE AU MAROC

1 - Objectifs de la formation

Cette formation a pour but de mettre au point des connaissances sur la prise en charge des pathologies gynécologiques et d'infertilité du couple.

2 - Responsables

Professeur Claude HOCKE

Hôpital Pellegrin Pôle ORG

Service de Chirurgie Gynécologie et Médecine de la Reproduction

Place Amélie Raba Léon

33076 Bordeaux Cedex

claude.hocke@u-bordeaux.fr

secretariatphocke@chu-bordeaux.fr

05 57 82 10 14

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

La capacité d'accueil est de 15 étudiants au minimum et 30 au maximum ou possibilité de 2 groupes de 30 si beaucoup d'inscrits.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire global de la formation est de **85 heures**.

Les cours ont lieu à Marrakech au Maroc et débuteront en octobre de l'année universitaire.

- **3-4 Stage*** :

Un stage facultatif peut avoir lieu dans différentes structures.

**Les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions :

Conditions d'accès :

- Médecins et pharmaciens

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

500 € /an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 seule session d'examen

- **6-2 : Nature des épreuves :**

L'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de questions réponses (QR).

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir la moyenne générale.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR Sciences Médicales du 17/09/2013
C.E.V.U. du 03/10/2013
C.A. du 31/10/2013

Modification :

Mis à jour (coordonnées de l'enseignant) : le 21/02/2023
(Version 2)

Modifications (tarifs) :

Conseil UFR Sciences Médicales du 07/10/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/11/2024
(Version 3)